



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREMIER MINISTRE

**S . G . D . S . N**  
*Agence nationale de la sécurité  
des systèmes d'information  
CERTA*

Paris, le 07 avril 2010  
N° CERTA-2010-AVI-157

Affaire suivie par :  
CERTA

## AVIS DU CERTA

### Objet : Vulnérabilité dans Emacs

---

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>  
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2010-AVI-157>

---

### Gestion du document

Référence	CERTA-2010-AVI-157
Titre	Vulnérabilité dans Emacs
Date de la première version	07 avril 2010
Date de la dernière version	–
Source(s)	Bulletin de sécurité Ubuntu USN-919-1 du 29 mars 2010
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – *Gestion du document*

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

## 1 Risque

- Atteinte à l'intégrité des données ;
- atteinte à la confidentialité des données.

## 2 Systèmes affectés

- Emacs22 ;
- Emacs23.

## 3 Résumé

Une vulnérabilité dans Emacs permet à utilisateur malveillant local de porter atteinte à la confidentialité ou à l'intégrité de données.

## 4 Description

Le gestionnaire de courriels d'Emacs ne vérifie pas correctement les droits sur les fichiers. Dans certaines conditions, un utilisateur local malveillant peut lire le contenu de la boîte aux lettres d'un autre utilisateur ou y ajouter des données.

## **5 Solution**

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

## **6 Documentation**

- Bulletin de sécurité Ubuntu USN-919-1 du 29 mars 2010 :  
<http://www.ubuntulinux.org/usn/usn-919-1>
- Référence CVE CVE-2010-0825 :  
<http://cve.mitre.org/cgi-bin/cvename.cgi?name=CVE-2010-0825>

## **Gestion détaillée du document**

**07 avril 2010** version initiale.